BULLETIN DE DEMANDE DE 2022

BÉNÉFICIAIRE DU STAGE

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse postale : .....

.....

CP Ville : .....

Tél. fixe : .....

Tél. portable : .....

E-mail : .....

STAGE DE FORMATION GÉNÉRALE

Stage effectué du ..... au .....

Nom de l'organisme de formation : .....

Ville de l'organisme de formation : .....

STAGE PRATIQUE

Stage effectué du ..... au .....

Nom de la structure accueillante : .....

Lieu : .....

STAGE APPROFONDISSEMENT

Stage effectué du ..... au .....

Intitulé du stage : .....

Nom de l'organisme de formation : .....

Adresse de l'organisme : .....

.....

CP Ville : .....

Tél. fixe : .....

E-mail : .....

Autres financements obtenus : .....

ENGAGEMENT DU STAGIAIRE

Fait à : ....., le .....

Signature obligatoire du bénéficiaire du stage :

ATTESTATION DE BOURSE 2022

À remplir uniquement si vous effectuez votre stage approfondissement avec : L'UFCV Poitou-Charentes, Céméa Poitou-Charentes, Léo Lagrange Poitou-Charentes, le club Marpen à Tusson ou la FCOL.

ENGAGEMENT DE L'ORGANISME DE FORMATION

En signant cette attestation, et sous réserve qu'il l'ait reçue signée par l'ensemble des parties, l'organisme de formation s'engage à déduire la participation du Département dès l'inscription.

Nom du stagiaire : .....

Nom de l'organisme de formation : .....

Adresse postale : .....

.....

CP Ville : .....

Tél. fixe : .....

E-mail : .....

Intitulé exact du stage approfondissement : .....

.....

Dates du stage : .....

Coût total du stage : .....

Autres financements obtenus : .....

.....

Fait à ..... , le .....

Cachet et signature de l'organisme de formation :

ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT

Après la présentation du dossier devant la commission permanente, le Département de la Charente s'engage à verser le montant ci-dessous à l'organisme de formation, par virement bancaire, pour le bénéficiaire suivant :

Nom : .....

Prénom : .....

Montant : .....

Fait à ..... , le .....

Cachet et signature du Département de la Charente :

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

BAFA

Demande de bourse départementale

Stage APPROFONDISSEMENT

www.lacharente.fr

Département de la Charente - Officiel

ÉDITO

La crise sanitaire que nous traversons révèle toute la fragilité de la jeunesse. Les difficultés qu'elle rencontre sont protéiformes : précarité, décrochage, isolement social, souffrance psychologique,... L'urgence d'agir en profondeur pour apporter des réponses adaptées à leur situation, telle est bien s'il fallait encore le démontrer, l'attente des jeunes.

L'ensemble des dispositifs qui leurs sont destinés constituent un levier essentiel d'accompagnement pour faire d'eux des citoyens de demain, éclairés et responsables. Toutes les actions menées en faveur des jeunes méritent d'être encouragées et renforcées. Force vive de la Nation, son rôle ne peut être relégué à un avenir incertain ; elle oblige l'action publique à se réinventer.

Parmi tous les moyens mis à leur disposition, le Brevet d'animation aux fonctions d'animateur (BAFA) vient bien souvent récompenser un premier engagement citoyen. Ce diplôme est le passeport nécessaire aux jeunes à partir de 17 ans pour l'encadrement occasionnel d'enfants et d'adolescents dans les accueils de loisirs. Des jeunes au service des jeunes, c'est tout le sens de ce dispositif.

Le rôle des animateurs est loin de se limiter aux seules activités récréatives extrascolaires. Révéler les potentiels souvent ignorés, soutenir la créativité, développer les compétences, se projeter dans l'avenir, encadrer et valoriser leurs initiatives, accompagner leurs projets, participer à leur insertion sociale et professionnelle, expliquer, transmettre et partager les valeurs humaines et républicaines, rendre chacun acteur de son propre avenir… Telles sont leurs louables et nombreuses missions.

Le Département est engagé pour la réussite des jeunes Charentais. Dans la continuité des actions menées pour eux, il reste déterminé à les soutenir et œuvre sans relâche pour améliorer leurs conditions de vie pour que leur place et la valeur de leur engagement soient mieux reconnues dans notre société.

Le Président du Conseil départemental de la Charente

POUR DÉPOSER VOTRE DOSSIER

Par voie élecronique sur www.lacharente.fr, rubrique Vos démarches, puis Contactez-nous et choisir la thématique «Sport».

Par voie postale à l'adresse suivante :

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Charente
PECS - Service sports et activités de pleine nature
31 bd Émile Roux - CS 60000 - 16917 ANGOULÊME CEDEX 09

CONTACT

Marie CHAGNEAUD, service Sports et activités de pleine nature, est à votre disposition pour répondre à vos questions au 05 16 09 72 44.

Tout dossier incomplet ne sera pas présenté devant la commission permanente.

CONDITIONS POUR OBTENIR UNE BOURSE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- être étudiant boursier de l'Éducation nationale,
  ou demandeur d'emploi avec une indemnisation ≤ SMIC,
  ou salarié ou stagiaire et percevoir une rémunération ≤ SMIC.
- résider en Charente

JUSTIFICATIFS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Option 1

Vous n'êtes pas encore inscrit(e) dans un organisme de formation et vous souhaitez vous inscrire dans un des organismes conventionnés avec le Département de la Charente suivants : l'Union Française des Centres de Vacances (UFCV), Céméa Poitou-Charentes, Léo Lagrange Poitou-Charentes, Club Marpen à Tusson et la Fédération Charentaise des Oeuvres Laïques (FCOL).

Option 2

Vous êtes déjà inscrit(e) à un stage approfondissement dans un organisme de formation.

JUSTIFICATIFS À FOURNIR	Option 1	Option 2
Ce bulletin de demande de bourse, complété et signé	✓	✓
Une copie de la **notification définitive** de bourse de l'Éducation nationale si vous êtes étudiant, ou une copie de la notification de la caisse ASSEDIC si vous êtes en recherche d'emploi (indemnisation ≤ SMIC), ou une copie du dernier bulletin de salaire pour les stagiaires et salariés (rémunération ≤ SMIC)	✓	✓
Une attestation d'inscription au stage approfondissement	✓	
Une copie de la facture acquittée de l'organisme de formation faisant apparaître les différents financements obtenus		✓
Un RIB au nom du bénéficiaire du stage		✓

Le Département de la Charente assure un traitement informatisé des données personnelles recueillies sur ce formulaire, auquel vous consentez, destiné à l'instruction de votre demande par les services habilités. Conformément à la réglementation en vigueur vous pouvez exercer votre droit d'accès, de modification, de limitation, d'opposition ou de suppression des données vous concernant en vous au délégué à la protection des données du Département de la Charente, (05.16.09.72.89 - cil@lacharente.fr). Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL (cnil.fr), autorité de contrôle française en la matière.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La formation BAFA se décline en 3 stages, validés par une évaluation, et doit être accomplie en 30 mois maximum.

Vous devez :
- avoir 17 ans révolus au 1er jour de la formation.
- vous inscrire sur www.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr
- vous inscrire auprès d'un organisme de formation habilité par le Ministère de l'Éducation nationale

Le stage de FORMATION GÉNÉRALE doit s'effectuer dans un organisme de formation pour une durée de 8 jours (en continu ou non).

Le STAGE PRATIQUE doit s'effectuer dans un accueil collectif de mineurs : centre de vacances ou de loisirs ou accueil périscolaire ou dans un séjour de vacances pour une durée de 14 jours minimum (en continu ou non).

Il ne doit pas s'écouler plus de 18 mois entre le stage de la formation générale et le stage pratique.

Le STAGE APPROFONDISSEMENT doit s'effectuer dans un organisme de formation pour une durée de 6 jours minimum.

Différentes structures peuvent apporter une aide financière pour la formation générale et pour le stage approfondissement.

LES DIFFÉRENTES AIDES FINANCIÈRES

Organismes	Formation générale	Stage approfon-dissement
La Fédération des caisses d'allocations familiales Poitou-Charentes Limousin (CAF)** Tél. : 05 16 19 48 44 (ou 45) federation-coa.cafla-rochelle@caf.fr	✓	✓
La région Nouvelle-Aquitaine : tél. : 05 49 38 49 38 ou bafa-bafd-bnssa@nouvelle-aquitaine.fr	✓	✓
Le comité d'entreprise de l'employeur de vos parents si vous êtes étudiant*	✓	✓
Votre employeur*	✓	✓
La mairie de votre domicile* (sur décision du conseil municipal)	✓	✓
Le Conseil départemental de la Charente - Tél. : 05 16 09 72 44 ou mchagneaud@lacharente.fr		✓

** aucune obligation légale.*
*** formulaire CERFA complété et signé à adresser vous-même à votre CAF.*